Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4670

18.8.2025

Avis publié conformément à l'article 13 de la directive 2001/24/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit: procédure d'insolvabilité et de liquidation de European American Investment Bank Aktiengesellschaft

Liquidation d'un établissement financier autrichien

(C/2025/4670)

Par ordonnance du 10 décembre 2024, le tribunal de commerce de Vienne (*Handelsgericht Wien*, ci-après le «**HG Wien**»), agissant sur demande de l'Autorité autrichienne des marchés financiers (*Finanzmarktaufsicht*), a ordonné l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur les actifs de la société anonyme **European American Investment Bank Aktiengesellschaft** [ayant son siège statutaire à Schottenring 18, A-1010 Vienne, et inscrite au registre du commerce (*Firmenbuch*) du HG Wien sous le numéro FN 286544p, ci-après dénommée «**EURAM**»], sur le fondement du code autrichien de l'insolvabilité (*Insolvenzordnung*, ci-après l'«**IO**»), lu en combinaison avec la loi autrichienne sur les banques (*Bankwesengesetz*, ci-après la «**BWG**») et le cadre général de la loi autrichienne sur le redressement et la résolution des banques (*Sanierungs- und Abwicklungsgesetz*, ci-après la «**BaSAG**»). L'objectif est de liquider l'établissement de crédit conformément à l'IO, à la BWG et à la BaSAG, c'est-à-dire de vendre tous les actifs et de rembourser les créanciers au prorata.

L'ordonnance du 10 décembre 2024 indiquait que le débiteur n'était pas autorisé à s'auto-administrer [article 74, paragraphe 2, point 6), dernière phrase, de l'IO]. Elle désignait en outre M. Thomas Engelhart en tant qu'administrateur judiciaire (liquidateur) et M. Clemens Richter en tant que suppléant de celui-ci.

En raison de l'ouverture de la procédure d'insolvabilité, et conformément à l'article 6 de la BWG, la BCE a retiré à EURAM son agrément en mars 2025.

Les parties ayant droit à la libération de biens de la masse de la faillite (*Aussonderungsberechtigte*) et les parties ayant droit à la satisfaction prioritaire (*Absonderungsberechtigte*) d'une créance de revenus dans le cadre d'une relation de travail, ou sur tout autre paiement récurrent servant de revenu de remplacement, sont invitées à faire valoir leurs droits à la libération de biens de la masse de la faillite ou tout droit de satisfaction prioritaire, de préférence par écrit, auprès de l'administrateur judiciaire (liquidateur).

La procédure d'insolvabilité est effectivement ouverte au début du jour suivant celui de son annonce dans le dossier d'insolvabilité (*Insolvenzdatei*) (www.edikte.justiz.gv.at).

Les créanciers étrangers qui n'ont pas de lieu de signification des actes en Autriche sont invités à désigner un mandataire autorisé à accepter des significations en un lieu de signification des actes situé en Autriche au moment de l'enregistrement de leurs créances ou au plus tard 14 jours après cette date. Si la partie concernée ne se conforme pas à cette demande dans le délai imparti, la signification des actes ultérieurs aura lieu sans preuve de signification jusqu'à ce qu'un mandataire compétent autorisé à accepter les significations ou un lieu de signification en Autriche ait été notifié au tribunal. Un acte est réputé signifié 14 jours après avoir été posté [article 98 du code de procédure civile autrichien (*Zivilprozessordung*), lu en combinaison avec l'article 252 de l'IO].

La signification aux créanciers se fait par voie d'annonce publique dans le dossier d'insolvabilité (*Insolvenzdatei*) (article 257, paragraphe 3, de l'IO].

Afin de sécuriser la masse de la faillite, le tribunal ordonne ce qui suit:

L'administrateur judiciaire a instruction de procéder sans retard à l'inventaire et à l'évaluation des actifs (article 96 de l'IO).

L'administrateur judiciaire ouvre un compte auprès d'une banque pour la masse de la faillite. Le débiteur remet sans retard à l'administrateur judiciaire toutes espèces, toute valeur et tout document professionnel, et lui communique toute information nécessaire à la gestion de son activité.

Toute personne en possession de biens meubles/immeubles faisant partie de la masse de la faillite doit en informer l'administrateur judiciaire.

Le dossier d'insolvabilité (*Insolvenzdatei*) est disponible à l'adresse suivante: www.edikte.justiz.gv.at.

Les créanciers ont été invités à présenter leurs créances au HG Wien pour le 20 février 2025 au plus tard (ci-après la «**période d'enregistrement**») en vue de la première audience d'examen, qui a eu lieu le 6 mars 2025. S'il reste encore possible de présenter des créances au HG Wien, les créanciers qui font enregistrer leurs créances après l'expiration de la période d'enregistrement ne peuvent contester aucune créance examinée précédemment. Les créances présentées après l'expiration de la période d'enregistrement seront examinées lors d'une audience d'examen au HG Wien, à une date à fixer.

Les créances doivent être présentées conformément aux articles 102 à 113a de l'IO au HG Wien, exclusivement en euros. Les créances libellées en devises doivent être converties en euros au taux de change en vigueur au 10 décembre 2024 (USD: 1,0527; CAD: 1,4908; CHF: 0,9267; GBP: 0,82555). Le formulaire figurant sur le site internet du ministère de la justice (www.eingaben.justiz.gv.at) doit être utilisé pour l'enregistrement des créances. Les créanciers doivent communiquer leurs coordonnées bancaires et leur adresse électronique.

Le délai pour former un recours contre l'ordonnance d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité devant le tribunal régional supérieur de Vienne (*Oberlandesgericht Wien*) a expiré en décembre 2024.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site web suivant: https://edikte.justiz.gv.at/edikte/id/idedi8.nsf/0/b4eea5e4814d05eec1258bef007942ef!OpenDocument, où figurent également les dates des futures audiences d'examen. Veuillez également consulter l'onglet «Complementary contents» pour de plus amples informations.

L'administrateur judiciaire (liquidateur) désigné par le tribunal

M. Thomas ENGELHART